



DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

COMMUNE DE PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille dix le 13 avril, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Joseph CASTELLI.

Présents : CASTELLI Joseph, FRANCESCHI Paul, FRANCESCHI Rosine, MINCARELLI Sylvie, FERRONI Antoine, GANDOIN Sylviane, FINIDORI Jean Pierre, MARI Dominique, SUZZONI Jacques, OTTOLENGHI Vincent, ROMAGNOLI André, DESIDERI Ange, CANCEL Michelle, SOULLARD André, CERVETTI Michel, CASTELLI Yannick.

Pouvoirs : RAFFALLI Taddée à DESIDERI Ange, SOULLARD Jean Louis à FRANCESCHI Rosine.

Absents : MATTEI Stéphane.

Mbres du Conseil Municipal : 19	Membres en exercice : 19	Membres ayant pris part à la délibération : 18	Séance du 13/04/2010	Convocation le 30/03/2010
---------------------------------	--------------------------	--	----------------------	---------------------------

Objet : **vente d'un délaissé de voirie par la commune au lieu dit caragiuti**

Le maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la régularisation du tracé de la voirie communale dite « Chemin de Caragiuti », il y a lieu de procéder à la vente d'un délaissé de voirie à Madame Sabine VIVICORSI, afin de lui donner l'accès à sa propriété.

Il précise que la parcelle cédée pour le montant de un euro (1,00 €) est issue de l'ancien chemin communal et possède une contenance de 48 m².

Le Conseil Municipal :

autorise le maire à procéder, dans le cadre de la régularisation du tracé de la voirie communale dite « Chemin de Caragiuti », à la vente au profit de Madame Sabine VIVICORSI, d'une parcelle de 48 m² correspondant à un délaissé de voirie, pour le montant de un euro (1,00 €).

Autorise le maire à signer tout acte concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus, et signé le registre les membres présents.

Fait à Folelli le 15 avril 2010

Le Maire
Joseph CASTELLI

www.pentadicasınca.fr